

FONDS DE DÉPANNAGE 101

Le formulaire

L'intervenant complète le formulaire disponible sur fondationrea.ca/ressources (section 1 à 4) et le signe à la section 4.

ÉTAPE 1



Obtenez ainsi toujours la version la plus à jour du formulaire.

Les approbations

L'intervenant achemine le formulaire à son gestionnaire qui approuve/refuse et le fait suivre à Nathalie Charbonneau qui fait de même.

ÉTAPE 2



Ces approbations assurent à la Fondation RÉA que sa contribution financière sera utilisée selon les critères établis.

Analyse de RÉA

La Fondation RÉA analyse la demande et confirme si la demande est approuvée ou non par courriel.

ÉTAPE 3



L'analyse se fait rapidement et l'intervenant et son gestionnaire reçoivent la décision et informent l'utilisateur.

Paiement

L'utilisateur doit payer les biens/services autorisés et remettre une preuve de paiement à l'intervenant qui la fera suivre à la Fondation RÉA pour une émission de chèque.

ÉTAPE 4



Pour des fins réglementaires et fiscales, nous devons avoir une preuve de paiement reconnue avant d'émettre un chèque.

Chèque

Le chèque est émis au nom de l'utilisateur (ou de son parent dans le cas d'un mineur) puis il est remis à l'intervenant.

ÉTAPE 5



Les ressources de la Fondation étant limitées, nous ne remboursons uniquement que les utilisateurs par chèque.

À savoir

- Sont admissibles les (utilisateurs en DP, incluant RAIS/RFI et externe (CRLB, IRD et IRGLM).
- Les 5 étapes peuvent être complétées rapidement. Nous avons optimisé le processus pour que l'utilisateur reçoive son chèque rapidement et ainsi atténuer les impacts sur sa sécurité financière.
- Maximum annuel par utilisateur de 100 \$. Enveloppe budgétaire annuelle du Fonds de 10 000 \$.

Une initiative de

rea